



Lundi 15 février 2021

COMMUNIQUÉ

Depuis quelques jours circulent à Lancieux des informations alarmistes sur l'installation de caméras de vidéoprotection. Une pétition a même été lancée pour s'opposer à ce projet.

Alors que 12 cambriolages sont survenus à Lancieux en moins de 2 mois, la municipalité, en concertation avec la gendarmerie, réfléchit aux actions à mener.

Le dossier de la vidéoprotection n'est pas nouveau.

En 2012, à la demande des plaisanciers usagers des zones de mouillage de l'Islet et du Rieul qui se plaignaient de vols à répétition (moteurs, essence...), la municipalité avait demandé et obtenu l'autorisation d'installer deux caméras de vidéoprotection au port de l'Islet et sur la route d'accès au Rieul. Les caméras ont été installées en 2014, et on est passé de plus de 100 actes délictueux par saison à moins de 20.

En 2016, la municipalité a déposé un nouveau dossier pour 6 caméras de vidéoprotection supplémentaires. Ce dossier a été validé mais comme il n'y a pas eu d'accord au sein du conseil municipal, elles n'ont pas été installées.

En début d'année 2021, le dossier des deux caméras de l'Islet et du Rieul devait être renouvelé. Par ailleurs, comme l'autorisation d'installer 6 caméras supplémentaires n'avait pas été suivie d'effet, il était également nécessaire, pour ne pas perdre le bénéfice de cette autorisation, de modifier le dossier. C'est ce qui vient d'être fait en ajoutant 2 caméras supplémentaires.

Enfin, le gouvernement a indiqué le 4 janvier dernier que, dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance, il y avait la possibilité d'obtenir des subventions à hauteur de 30 à 50% pour l'installation de ce type d'équipement. Les dossiers devaient être déposés avant le 22 janvier.

Il s'agit là de démarches administratives obligatoires pour certaines et de gestion prévisionnelle pour d'autres.

Rien n'a été décidé et ne le sera sans concertation et bien malin celui qui peut dire aujourd'hui quel sera le choix final. Des commissions municipales seront amenées à traiter du sujet et chacun pourra faire valoir son point de vue.

Une concertation de la population est envisagée sous une forme qui reste à déterminer compte tenu des mesuriers sanitaires en cours.